



Compte-rendu du **CONSEIL D'ECOLE du Mardi 07 novembre 2006**

Parents élus : Mmes Boucly, Brochet, Dumesnil, Grapin, Langlois, Marie-Louise, Menuge, Roberts, Simon
Mrs Delière, Goudier, Goulu
Mairie : Mr Bachmann
Enseignants : Mmes Abiven, Auxerre, Dachet, Garny, Hamaide, Hardy, Merle, Michalak, Morel, Taurisson
Mrs Poissy, Renard, Tondu et Védie
Excusées : Mme Cacho (DDEN), Mme Usala

Séance ouverte à 19 h 05

1- Règlement du conseil d'école.

Distribution d'une photocopie du B.O spécial n° 9 du 3/10/91 rappelant les attributions du conseil d'école.

Le conseil d'école est un organisme consultatif et informatif. Il est précisé que l'on n'y traite que de l'intérêt général de l'école et non de problèmes particuliers liés à un élève, une classe, un enseignant ou une famille (prendre rendez-vous avec l'enseignant ou le directeur dans ce cas).

Le président du conseil d'école rédige le compte-rendu après consultation des parents élus qui le diffusent auprès des familles. Ce même compte-rendu est affiché aux portes des écoles et consultable en ligne sur le site Internet de l'école :

<http://ww3.ac-creteil.fr/Ecoles/77/mariannechauconin/index.htm>

2- Règlement intérieur de l'école.

Ce texte de référence concerne tous les acteurs de la communauté scolaire: les enseignants, les élèves et les parents. Il marque la nécessité du respect de soi et d'autrui, d'un comportement citoyen, responsable et solidaire.

Il a été élaboré à partir du nouveau règlement type de l'Inspection Académique de Seine et Marne de décembre 2004, en partenariat avec les parents élus, révisé chaque année et adapté aux spécificités de notre école.

Les modifications: - assurance scolaire (liée à la licence sportive U.S.E.P)
 - horaires et entrée des CP situés à l'école Marianne maternelle
 - pas de ballon en cuir
 -

Rappel : Le respect mutuel et l'écoute doivent régir les relations parents-enseignants, mais des procédures pourront être engagées en cas de débordement dans les comportements. Il est rappelé que toute atteinte à l'intégrité des enseignants par des paroles diffamatoires ou tout autre type d'agissement, fera l'objet d'une remontée d'incident auprès de l'Inspection Académique ainsi que d'une déclaration à l'Autonome de Solidarité (organisme de défense juridique des enseignants).

Signature des chartes informatiques enseignants par les élus du conseil.

Règlement adopté à l'unanimité des membres présents.

3- Carte scolaire.

Effectifs 2006-2007:

Petits:	38	
Moyens:	37	
Grands:	33	
CP:	44	
CE1:	37	
CE2:	36	
CM1:	43	
CM2:	37	soit 305 enfants

Prévisions 2007-2008:

Petits:	35	
Moyens:	38	
Grands:	37	
CP:	34	
CE1:	44	
CE2:	37	
CM1:	36	
CM2:	44	<u>soit 305 élèves.</u>

Dans l'état actuel des prévisions, les effectifs devraient se maintenir ou légèrement augmenter pour la rentrée prochaine, sans incidence majeure sur la physionomie de l'école.

4- Travaux.

Remerciements à la municipalité pour les aménagements de rentrée:

- achat du mobilier pour la nouvelle classe
- 1 heure supplémentaire pour l'intervenante en musique
- installation d'une connexion Internet Wi-max à l'école élémentaire
- des placards sous-évier seront installés en maternelle avec les travaux en cours

Les travaux de construction des deux nouvelles classes et de la salle des maîtres ont pris du retard, mais « l'extension 2 » devrait cependant être livrée fin janvier.

5-Restauration scolaire .

201 demi-pensionnaires cette année.

L'encadrement a été renforcé avec 8 encadrants et 2 agents de services pour les 105 enfants maternelle/CP, 5 encadrants et 2 agents de services pour les 96 élémentaires.

Les familles sont priées de bien vouloir respecter les dates de paiement de la cantine.

Afin d'éviter tout dysfonctionnement, la vigilance de tous est nécessaire. Pensez à prévenir votre enfant et son enseignant lorsque l'élève mange de manière occasionnelle à la restauration scolaire ou en cas de changement.

6- Informations.

Fournitures scolaires : L'école publique est gratuite. En dehors d'une liste de base (stylos, feutres, colle...) identique pour toutes les classes qui sera affichée sur les panneaux des écoles, les enseignants fourniront le matériel nécessaire pour l'année scolaire, acheté avec les subventions de la commune.

Coopérative: Les cahiers de comptabilité sont présentés aux membres du conseil pour consultation.
Solde au 01/11/2005: +15 477.16 euros

Piscine: 36 CE1 (Mme Dachet et M.Renard) + 2 M.N.S pour l'encadrement et l'enseignement.
Coût : 220 € par séances (10), entièrement financé par la Mairie.

Intervenants :

Musique : Mme Garnier pour les 12 classes (financement Mairie)

Anglais : Mme Hardy (CM) , habilitée par l'Education Nationale, assure l'enseignement de cette langue aux 3 classes de CM.
Une intervenante nommée par l'Inspection le fera pour les 2 classes de CE2.

Manifestations: Le bénéfice des diverses fêtes a été de 2588.80 € pour 2006.
Merci aux parents pour leur aide indispensable à la réussite de ces manifestations.

A noter: **Boum CM/6è, le samedi 09/12/2006, salle des fêtes.**
Loto, au second trimestre, le 31/03/2007.
Kermesse, le 23/06/2007, en élémentaire.

Séance clôturée à 21 h00 (prochain conseil le 06 février 2007).

La secrétaire de séance:

Le président: